

NOTE #6: LA RESPONSABILITÉ DES DONNÉES DANS LES TRANSFERTS MONÉTAIRES

POINTS CLÉS :

- Au cours des dernières années, les acteurs humanitaires ont accompli des progrès considérables dans la promotion de la Responsabilité des données dans les transferts monétaires («TM», en anglais « Cash and Voucher Assistance - CVA », à savoir les transferts en espèces et en coupons). Toutefois, il subsiste des écarts entre les cadres globaux pour la Responsabilité des données et leur application pratique dans la distribution de ces TM.
- Il existe de nombreuses ressources disponibles sur la protection des données dans les programmes de TM, mais il manque des conseils et des outils pratiques pour la gestion responsable des données sensibles non personnelles.
- Parmi les bénéfices relatifs aux données dans les TM, on retiendra : (i) une meilleure compréhension des priorités, des besoins et des préférences des bénéficiaires ; (ii) un meilleur ciblage de l'aide, y compris en évitant le dédoublement quant aux listes de bénéficiaires ; (iii) une efficacité et une efficience accrues des différents mécanismes de distribution ; et (iv) une plus grande transparence et redevabilité.
- Les risques courants relatifs aux données dans les TM sont : (i) la divulgation de données sensibles pouvant entraîner diverses formes de préjudice envers les personnes affectées et/ou le personnel humanitaire ; (ii) les violations de la protection des données, de la confidentialité et de la sécurité des données ; (iii) l'utilisation abusive potentielle de données à des fins non humanitaires par des tiers ; et (iv) la perte de confiance entre les populations affectées et les organisations humanitaires.
- Les organisations humanitaires peuvent améliorer la Responsabilité des données dans les TM en prenant les mesures suivantes : (i) cartographier l'écosystème des données du TM ; (ii) établir un protocole de partage des informations spécifique aux programmes de TM ; (iii) établir des accords de partage des données pour l'échange de données personnelles ; (iv) réaliser des analyses d'impact relatives aux données pour toutes les interventions de TM ; (v) introduire des procédures de gestion des incidents liés aux données ; et (vi) suivre les questions et les progrès réalisés en matière de Responsabilité des données dans les TM par le biais de structures de coordination.

INTRODUCTION

À mesure que les outils numériques occupent une place de plus en plus centrale dans la fourniture de transferts monétaires (TM), les organisations humanitaires, les prestataires de services financiers (PSF) et d'autres parties prenantes recueillent, stockent, utilisent et partagent des volumes de données de plus en plus importants. Ces tendances ont été accélérées dans la réponse à la COVID-19, pour laquelle les acteurs fournissant des aides en espèces ont augmenté et adapté leurs programmes de TM afin de mieux répondre

aux défis particuliers posés par la pandémie, avec une préférence pour les paiements électroniques ou mobiles sans contact afin de réduire le risque de transmission.¹

Selon le rapport « La situation mondiale des transferts monétaires en 2020 » (2020 State of the World's Cash Report), la perception des risques liés au numérique et à la gestion des données a également augmenté ces dernières années.² Les préoccupations suivantes ont été reconnues dans divers forums sur les TM³ : (i) il existe d'importantes lacunes en termes de ressources pratiques permettant aux praticiens de concilier les normes éthiques contenues dans les politiques de Responsabilité des données avec la pression quotidienne à fournir des programmes ; (ii) il n'y a aucun mécanisme en place pour permettre le partage collectif des cas critiques de gestion des incidents liés aux données, ou pour en tirer des enseignements ; et (iii) un faible goût du risque en TM, notamment en raison des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme, et de l'économie politique des espèces, qui s'étend dans l'espace de gestion des données.

Les acteurs humanitaires ont accompli des progrès considérables dans la promotion de la Responsabilité des données dans les transferts monétaires (« TM », en anglais « Cash and Voucher Assistance - CVA », à savoir les transferts en espèces et en coupons). Une série d'initiatives⁴ visent à assurer la protection des bénéficiaires et à soutenir des façons de travailler plus efficaces, collaboratives et axées sur les données. Les engagements bilatéraux et multilatéraux entre les organisations humanitaires, y compris les accords globaux de partage des données et des stratégies conjointes d'exécution des programmes, complètent ces efforts collectifs.

Toutefois, il subsiste des écarts entre les cadres globaux pour la Responsabilité des données et leur application pratique dans la fourniture des TM. Cette note d'orientation vise à combler ces lacunes en offrant une vue d'ensemble des bénéfices et des risques courants liés aux données rencontrés par les acteurs monétaires. Elle détaille un ensemble de mesures que les organisations peuvent prendre pour améliorer la Responsabilité des données dans la fourniture des transferts monétaires.

LA GESTION DES DONNÉES POUR LES TRANSFERTS MONÉTAIRES

Un transfert monétaire requiert la collecte en amont de données personnelles et non personnelles qui seraient considérées comme sensibles dans la plupart des contextes humanitaires. Les données personnelles généralement recueillies dans le cadre des programmes de TM comprennent, entre autres, notamment les numéros d'identification nationaux, les numéros de téléphone et les adresses, les noms des membres de la famille, les données bancaires personnelles et les données biométriques. Les données non personnelles couramment rencontrées dans les programmes de TM comprennent des microdonnées provenant d'enquêtes et d'évaluations des besoins, des informations d'identification démographique sur différents groupes recevant de l'aide, des données de géolocalisation pour les points de distribution de TM et des données anonymes et/ou agrégées sur les retours des membres des communautés, entre autres. La fourniture de TM génère également de nouvelles formes de métadonnées⁵ que les organisations humanitaires n'avaient pas auparavant à gérer, comme des données sur les transactions avec différents prestataires de services financiers et les habitudes de consommation ou de dépenses des populations affectées.

Contrairement à d'autres domaines de l'aide humanitaire, les TM impliquent un éventail particulièrement large et diversifié d'acteurs. La complexité du flux de données entre les organisations humanitaires et les différents partenaires impliqués dans la fourniture de TM donne lieu à des questions de protection des données et à d'autres préoccupations, décrites plus en détail ci-dessous.

¹ [Guidance note on the role of Cash and Voucher Assistance to reduce financial barriers in the response to the COVID-19 pandemic, in countries targeted by the Global Humanitarian Response Plan COVID-19.](#)

² CaLP, 2020. [State of the World's Cash Report 2020.](#)

³ *Ibid.*

⁴ These include efforts through the Grand Bargain Cash workstream working group on Cash and Risk, the Cash Learning Partnership (CaLP), the Common Cash Delivery Network, and the UN Common Cash Statement, among others.

⁵ International Committee of the Red Cross (ICRC) and Privacy International, 2018. [The humanitarian metadata problem: "Doing no harm" in the digital era.](#)

⁶ For more on data protection in cash and voucher assistance, see CaLP's [Protecting Beneficiary Privacy](#), the Common Cash Delivery (CCD) Network's [Protecting personal data and privacy in field work: A guide for data sharing between humanitarian organizations](#), and the ICRC [Handbook on](#)

Différentes normes relatives à la Responsabilité des données sont appliquées dans les programmes de TM en fonction des organisations et des contextes. Cela s'explique par (i) divers niveaux de connaissance des directives existantes en matière de Responsabilité des données et en conséquence, des lacunes quant aux capacités des équipes programme, et (ii) l'évolution des risques liés aux données par rapport aux nouveaux mécanismes de distribution et modèles de partenariat pour les TM. Les directives existantes⁶ sont principalement axées sur la gestion et la protection en toute sécurité des données personnelles, et ne traitent pas de manière exhaustive les préoccupations liées aux données non personnelles qui sont sensibles dans de nombreux contextes et qui nécessitent des protections solides.

Réglementations sur la Connaissance du Client ou en anglais, "Know Your Customer" (KYC)

Les réglementations « Know Your Customer », appelé aussi « diligence raisonnable envers les clients », sont conçues pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et d'autres menaces liées au système financier. Elles font référence aux contrôles d'identité que les institutions financières effectuent pour se conformer aux réglementations financières nationales. Bien que certaines agences humanitaires ne soient pas directement soumises aux réglementations KYC, les prestataires de services financiers avec lesquels elles sont partenaires le sont. À ce titre, ces réglementations ont une incidence directe sur la gestion responsable des données générées et partagées pour l'aide sous forme de transferts monétaires. Les exigences KYC sont définies au niveau national et peuvent varier en fonction de critères spécifiques.

Pour en savoir plus sur les KYC dans les programmes de TM, consultez la fiche de conseils ***elan's Tip Sheet on KYC Regulations*** et les recommandations du HCR et World Vision : ***UNHCR and World Vision's Know Your Customer Standards and Privacy Recommendations for Cash Transfers***.

BÉNÉFICES ET RISQUES LIÉS AUX DONNÉES DANS L'ASSISTANCE SOUS FORME DE TRANSFERTS MONÉTAIRES

La Responsabilité des données exige une compréhension claire des bénéfices et des risques associés à la gestion des données. Bien qu'ils puissent varier d'un contexte à l'autre, il existe des bénéfices et des risques communément reconnus liés aux données au sein de la communauté TM.

Parmi les bénéfices liés aux programmes de transferts monétaires, citons :

- Une compréhension accrue des priorités, des besoins et des préférences des bénéficiaires.
- Un meilleur ciblage de l'aide, y compris en évitant le dédoublement quant aux listes de bénéficiaires.
- Une amélioration de l'efficacité et de l'efficience des différents mécanismes de distribution.
- Une amélioration de la transparence et de la redevabilité.

Parmi les risques liés aux programmes de transferts monétaires, citons :

- L'exposition de données sensibles pouvant entraîner diverses formes de préjudice pour les personnes affectées et/ou le personnel humanitaire.
- Des violations de la protection des données, de la confidentialité et de la sécurité des données.
- Une utilisation abusive potentielle des données à des fins non humanitaires par des tiers.
- Une perte de confiance entre les personnes affectées et les organisations humanitaires.

⁶ Pour en savoir plus sur la protection des données dans les programmes de TM, consultez la section **Protéger la vie privée des bénéficiaires**, du CaLP Network, la section **Protecting personal data and privacy in field work: A guide for data sharing between humanitarian organizations**, du Collaborative Cash Delivery Network (CDD), et le **Manuel sur la protection des données dans l'action humanitaire** du CICR.

Directives pratiques pour la communauté des TM : Boîte à outils sur la gestion responsable des données de CaLP

La **Boîte à outils sur la gestion responsable des données** de CaLP offre des conseils détaillés sur la Responsabilité des données en matière de transferts monétaires. La boîte à outils vise à mieux refléter la complexité des relations avec les partenaires, des modèles opérationnels de distribution et des flux de données associés. Elle vise également à aborder les éléments de la collecte de données à distance qui ont vu le jour au début de 2020 pendant la pandémie COVID-19.

La boîte à outils souligne la nécessité d'une approche écosystémique et d'une analyse du pouvoir parmi ceux qui recueillent, utilisent et partagent des données des bénéficiaires de TM. Elle souligne également la nécessité de contextualisation, de créativité, de capacité et de collaboration entre les acteurs des TM et les équipes des organisations afin d'assurer une meilleure protection des données.

La boîte à outils comprend une étude approfondie de certaines tensions entre les différents acteurs en ce qui concerne les données, ainsi qu'une orientation sur : le partage des données, les relations entre les responsables de traitement et les sous-traitants, les analyses d'impact sur la vie privée, les bases juridiques de la collecte de données (y compris le consentement et les intérêts légitimes), la préparation à d'éventuels incidents ou violations de données critiques, et la communication avec les populations affectées au sujet de la collecte et du traitement des données.

Elle est structurée autour des différentes étapes d'un cycle de vie des données typique des programmes de TM et couvre à la fois les données personnelles et non personnelles, tout en intégrant de nouvelles exigences juridiques découlant du Règlement européen sur la protection des données.

RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILITÉ DES DONNÉES EN MATIÈRE DE TRANSFERTS MONÉTAIRES

La Responsabilité des données exige la mise en œuvre d'actions fondées sur des principes à différents niveaux d'une réponse humanitaire. Cela comprend des actions visant à assurer la protection et la sécurité des données, ainsi que des stratégies visant à minimiser les risques tout en optimisant les bénéfices de la gestion des données.

Le Centre for Humanitarian Data (ci-après dénommé « le Centre »), CaLP et NORCAP/NRC recommandent les mesures suivantes pour améliorer la Responsabilité des données dans la prestation de transferts monétaires.

- **Cartographier l'écosystème de données pour les TM**
- **Établir un protocole de partage des informations propre aux programmes de transferts monétaires**
- **Établir des accords de partage de données pour l'échange de données personnelles**
- **Effectuer des analyses d'impact relatives aux données pour toutes les interventions de TM**
- **Présenter les procédures de gestion des incidents liés aux données**
- **Suivre les questions et les progrès en matière de Responsabilité des données dans le secteur des TM par le biais de structures de coordinations**

Le tableau ci-dessous fournit une description de ces actions et des références à des directives et des modèles supplémentaires de différentes organisations humanitaires, le cas échéant.

Action	Description
Cartographier l'écosystème de données pour les TM	<p>Une cartographie de l'écosystème de données permet d'identifier les lacunes et éventuels doubles emplois de données, ainsi que de définir les priorités et de prendre des décisions stratégiques en matière de gestion responsable des données. Elle fournit un résumé des principales activités de gestion des données, y compris l'ampleur, la portée et les types de données traitées, les parties prenantes impliquées, les flux de données entre les différents acteurs, et les processus et plateformes utilisés pour la prestation de TM dans un contexte donné. L'exercice de cartographie de l'écosystème de données doit être réalisé et mis à jour annuellement par le groupe de travail sur les transferts monétaires (CWG, ou Cash Working Group en anglais) en collaboration avec leurs partenaires.</p>
Establish an information sharing protocol specific to CVA programming	<p>Un protocole de partage des informations (PPI) sert de fondement à une approche collective de l'échange responsable de données et d'informations. Le PPI définit des conditions que toutes les organisations humanitaires et les prestataires de services tiers impliqués dans la fourniture de TM acceptent de respecter. Cela doit compléter les accords bilatéraux de partage de données préexistants (voir ci-dessous), s'aligner sur les normes de la Connaissance du Client ou Know Your Customer (KYC) applicables et inclure des éléments clés tels qu'une classification de la sensibilité des données, et un calendrier de conservation et de destruction des données. Un PPI peut également spécifier un socle minimum de données de base⁷ pour faciliter la distribution d'une aide en espèces dans un contexte particulier. Un modèle de PPI⁸ est inclus dans les Consignes sur la Responsabilité des données de OCHA. L'élaboration d'un PPI spécifique aux programmes de TM devrait être achevée dans le cadre d'un exercice collectif dirigé par le CWG.</p>
Établir des accords de partage de données	<p>Un accord de partage de données (APD) établit les modalités qui régissent le partage des données personnelles. Il est utilisé surtout pour le partage de données bilatéral et est typiquement établi au niveau national. Conformément aux cadres de la protection des données, la signature d'un APD est obligatoire pour le partage de données personnelles. Dans les programmes de TM, des ADP ou accords similaires sont requis non seulement entre les organisations humanitaires et leurs partenaires, mais aussi avec les PSF et d'autres tiers participant à l'effort humanitaire.</p>
Effectuer des analyses d'impact relatives aux données pour toutes les interventions de TM	<p>Les analyses d'impact relatives aux données⁹ déterminent les risques, les préjudices et les bénéfices attendus, ainsi que les répercussions d'une activité de gestion des données sur la vie privée, la protection des données et/ou les droits humains. Une évaluation informe la conception et la mise en œuvre des activités de gestion des données de manière à maximiser les bénéfices et à minimiser les risques. Le type le plus courant d'analyse d'impact relative aux données dans les programmes de TM est l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), qui se concentre explicitement sur les données personnelles. Si un programme de TM génère également de grandes quantités de données non personnelles, les organisations doivent essayer d'étendre leur modèle d'analyse standard pour traiter également les risques, les préjudices et les bénéfices liés aux données non personnelles.</p>

⁷ Voir par exemple : [Minimum Core Assistance Delivery Dataset for Affected Populations](#).

⁸ OCHA, 2019. [Consignes de OCHA sur la Responsabilité des données](#), 55-62.

⁹ Cela comprend les analyses d'impact relative à la protection des données (AIPD) ainsi que d'autres types d'analyses qui tiennent compte des risques, des préjudices et des bénéfices potentiels d'un exercice de gestion des données. Pour en savoir plus, consultez la présente [note d'orientation sur les analyses d'impact relatives aux données](#) par le Centre for Humanitarian Data, le CICR, Privacy International et l'initiative Global Pulse des Nations Unies.

<p>Introduire des procédures de gestion des incidents liés aux données</p>	<p>La gestion, le suivi et la communication des incidents liés aux données nécessitent des procédures opérationnelles standard pour la gestion des incidents¹⁰ et un registre ou journal central qui fasse état de la nature, de la gravité et de la résolution de chaque incident. Cela comportera souvent un mécanisme de rectification et de recours par lequel les bénéficiaires peuvent chercher à résoudre les problèmes liés à la fourniture de TM, y compris les préoccupations concernant la gestion de leurs données. Bien que les organisations soient incitées à établir leurs propres procédures de gestion des incidents liés aux données, la surveillance collective des incidents et le partage des leçons apprises par l'intermédiaire du CWG sont importants dans l'écosystème complexe et interconnecté des données de TM.</p>
<p>Suivre les questions et les progrès en matière de Responsabilité des données dans le secteur des TM par le biais</p>	<p>Les structures de coordination, comme un groupe de travail sur les transferts monétaires (CWG), peuvent servir de plateforme commune pour le suivi des progrès collectifs, et/ou des défis et opportunités en matière de Responsabilité des données. Elles peuvent également encourager une coordination améliorée et une meilleure prise de décision pour faire progresser la Responsabilité des données dans la fourniture de TM dans un contexte donné.</p>

Les organisations sont encouragées à partager leur expérience quant à la promotion de la Responsabilité des données dans la prestation de transferts monétaires avec le Centre via centrehumdata@un.org.

CONTRIBUTEURS : CALP AND NORCAP/NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL.

Le **Centre for Humanitarian Data** (ci-après dénommé le « Centre »), en collaboration avec des partenaires clés, publie une série de huit notes d'orientation sur la Responsabilité des données dans l'action humanitaire au cours de 2019 et 2020. La série de notes d'orientation fait suite à la publication du **project de directives opérationnelles sur la responsabilité des données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies** en mars 2019. Par le biais de cette série, le Centre vise à fournir des orientations supplémentaires sur des questions, des processus et des outils spécifiques pour la Responsabilité des données dans la pratique. Cette série est rendue possible grâce au généreux soutien de la Direction générale de protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO).

La traduction de ces notes a été facilitée par CartONG grâce au soutien du Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères.

¹⁰ Pour en savoir plus, consultez la présente **note d'orientation sur la gestion des incidents liés aux données** du Centre for Humanitarian Data et du Jackson Institute for Global Affairs de l'Université de Yale.